



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AQUITAINE-LIMOUS
IN-POITOU-CHAREN
TES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2016-017

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2016

Sommaire

Directe

R75-2016-06-10-001 - Arrêté relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (6 pages)

Page 3

SGAR ALPC

R75-2016-06-10-002 - Décision du 10.06.2016 portant composition de la commission territoriale du centre national pour le développement du sport (CNDS) pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (3 pages)

Page 10

Dirreccte

R75-2016-06-10-001

Arrêté relatif à la création et à la nomination des membres
du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation
et de l'orientation professionnelles de la région
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES

Arrêté relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD OUEST
PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU le Code du travail, notamment ses articles L. 6123-3 et suivants ;
- VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ;
- VU l'instruction n° DGEFP/DAT/MPFQ/2015/379 du 23 décembre 2015 relative à l'installation des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle 2016 ;
- VU la délibération du 22 février 2016 et du 25 avril 2016 de la commission permanente du Conseil régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes portant désignation de ses représentants au CREFOP ;
- VU le courrier du Recteur d'Académie en date du 15 mars 2016 portant désignation de ses représentants au CREFOP ;

- VU le courrier du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 14 mars 2016 portant désignation de ses représentants au CREFOP ;
- VU le courriel du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts en date du 7 avril 2016 portant désignation de ses représentants au CREFOP ;
- VU le courrier en date du 9 février 2016 portant désignation de ses représentants, opérées par les organisations professionnelles d'employeurs (CGPME) représentatives au plan national et interprofessionnel ;
- VU le courrier en date 29 janvier 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les organisations professionnelles d'employeurs (MEDEF) représentatives au plan national et interprofessionnel ;
- VU le courriel en date du 29 février 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les organisations professionnelles d'employeurs (UPA) représentatives au plan national et interprofessionnel ;
- VU le courrier en date 14 mars 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les organisations syndicales de salariés (CFTC) représentatives au plan national et interprofessionnel ;
- VU le courrier en date du 31 mars 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les organisations syndicales de salariés (CFDT) représentatives au plan national et interprofessionnel ;
- VU le courriel en date du 7 mars 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les organisations syndicales de salariés (CFE-CGC) représentatives au plan national et interprofessionnel ;
- VU le courrier en date 25 mars 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les organisations syndicales de salariés (CGT) représentatives au plan national et interprofessionnel ;
- VU le courrier en date du 12 février 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les organisations syndicales de salariés (CGT-FO) représentatives au plan national et interprofessionnel ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de Madame la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Un bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est créé au sein de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

ARTICLE 2 :

La composition du bureau du CREFOP de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant d'une part et le président du Conseil régional de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ou son représentant d'autre part, est la suivante :

Présidence

Présidence	Le préfet de région ou son représentant	Le président du conseil régional ou son représentant
------------	---	--

I. Quatre représentants de la région, dont le président du conseil régional et trois représentants désignés par le Conseil régional :

Titulaires

Jean-Louis NEMBRINI
Catherine VEYSSY
Pascal CAVITTE

Suppléants

Francis WILSIUS
Andréa BROUILLE
Mireille VOLPATO
Thierry ALVES
Philippe MITTET
Stéphane CALVIAC

II. Quatre représentants de l'État, dont le préfet de région et trois représentants désignés par lui :

- *Au titre du rectorat de région académique :*

Titulaire
Olivier DUGRIP

Suppléants
Thierry KESSENHEIMER
Eric MORTELETTE

- *Au titre de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) :*

Titulaire
Isabelle NOTTER

Suppléants
Patrick AUSSEL
Marie-José PAILLEAU

- *Au titre de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF):*

Titulaire
Damien TREMEAU

Suppléant
Laurent JAMME

III. Des représentants des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs sur proposition de leur organisation respective :

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel :

- *Au titre de la CFTC :*

Titulaire
Pierre BERBIS

Suppléants
Fabienne FREI
Philippe BAJOU

- *Au titre de la CFDT :*

Titulaire
Olivier CHABOT

Suppléants
Pierre AUBIN
Jean-Paul PAROT

- *Au titre de la CFE-CGC :*

Titulaire
Guy LAMAISON

Suppléants
Stéphanie MIOCQUE
Harry LODIN

- *Au titre de la CGT :*

Titulaire
Pascal MICHEL

Suppléants
Evelyne VIDEAU
Christine FAGE

- *Au titre de la CGT-FO :*

Titulaire
Henri LALOUETTE

Suppléants
Jean-Luc BRU
Michel GOUTTE-QUILLET

- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel :

- *Au titre de la CGPME :*

Titulaire
Bertrand DEMIER

Suppléants
Renaud FABRE
Caroline VENDREDI

- *Au titre du MEDEF :*

Titulaire
Michel GAUSSENS

Suppléants
Dominique BISSON
Xavier ESTURGIE

- *Au titre de l'UPA :*

Titulaire
Alain ROCHE

Suppléants
Benoit TABASTE
Philippe BINET

ARTICLE 3 :

La vice-présidence du bureau du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désignés par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désignés par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel.

ARTICLE 4 :

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires. Pour les représentants ayant la qualité de membres du bureau du CREFOP, un second suppléant peut être désigné dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

ARTICLE 5 :

Les membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont nommés pour une durée de trois ans. Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 6 :

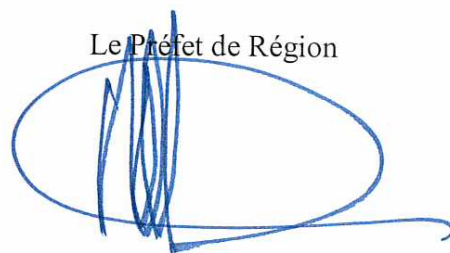
Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés suivants :

- Arrêté du 30 mars 2015 modifiant la composition du bureau du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles au sein de la région d'Aquitaine
- Arrêté du 24 novembre 2014 relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles de Poitou-Charentes
- Arrêté du 22 décembre 2014 portant constitution du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles du Limousin

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque département.

Le Préfet de Région



Pierre DARTOUT

SGAR ALPC

R75-2016-06-10-002

Décision du 10.06.2016

portant composition de la commission territoriale du centre national pour le développement du sport (CNDS) pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
Mission déconcentration, modernisation
et affaires juridiques

Décision du **10 JUIN 2016**

portant composition de la commission territoriale du centre national pour le développement du sport (CNDS) pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL DU CNDS,
PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le code du sport, et notamment ses articles R411-12 à R411-21 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du centre national pour le développement du sport ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret n° 2016-191 du 24 février 2016, portant modification des dispositions du code du sport relatives au centre national pour le développement du sport.

Vu la décision DG n° 2016-12 du 1er février 2016 portant nomination du délégué territorial adjoint du centre national pour le développement du sport Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

DÉCIDE

Article 1er - Outre les membres de droit suivants :

- . le délégué territorial du CNDS, Monsieur le Préfet de région ou son représentant ;
- . le délégué territorial adjoint du CNDS, Monsieur le Directeur régional et départemental de la DRDJSCS ou son représentant ;
- . le président du CROS Aquitaine ou son représentant ;

la commission territoriale du centre national pour le développement du sport de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, comprend :

- 10 représentants de l'État désigné par le préfet de région :

- . Mme Marie-Noëlle DESTANDAU, CTPS, chef du pôle sport, DRDJSCS, site Bruges.
- . M. Olivier BOUKPETI, professeur de sport pôle sport, DRDJSCS, site Bruges.
- . M. Aurélien CURBELIE, inspecteur jeunesse et sports, pôle sport, DRDJSCS site Limoges.
- . M. Julien DESCHAMPS, inspecteur jeunesse et sports, pôle sport, DRDJSCS site Poitiers.
- . M. Alexandre MAGNANT, directeur départemental de la DDCSPP de la Charente-Maritime.
- . M. Pierre DELMAS, directeur départemental de la DDCSPP de la Corrèze.
- . M. Frédéric PIRON, directeur départemental de la DDCSPP de la Dordogne.
- . M. Christophe DEBOVE, directeur départemental de la DDCSPP des Landes.
- . Mme Véronique CASTRO, directrice départementale de la DDCSPP du Lot-et-Garonne.
- . Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la DDCS de la Vienne.

ou leurs suppléants respectifs :

- . M. Gilles CHAMBARETAUD, professeur de sport, pôle sport, DRDJSCS, site Bruges.
- . M. Philippe SANCHEZ, professeur de sport, pôle sport, DRDJSCS, site Bruges.
- . Mme Aude LAFFONT DALEGRE, professeur de sport, pôle sport, DRDJSCS, site Limoges.
- . M. Nicolas GUENZET, professeur de sport, pôle sport, DRDJSCS, site Poitiers.
- . M. Meidhi VERMEULEN, inspecteur jeunesse et sports, chef du service développement éducatif, sportif et vie associative, DDCSPP de Charente-Maritime.
- . M. Philippe LE JEANNIC, inspecteur jeunesse et sports, responsable du pôle sport, DDCSPP de la Corrèze.
- . M. Hervé SIMON, directeur départemental adjoint DDCSPP de la Dordogne.
- . M. Philippe NOLLEN, directeur départemental adjoint DDCSPP des Landes.
- . M. Eric FOURNIE, professeur de sport, DDCSPP du Lot-et-Garonne.
- . M. Fabien MARTHA, directeur départemental adjoint DDCS de la Vienne.

- 5 représentants du mouvement sportif désignés par le représentant du CROS Aquitaine :

- . M. Régis FOSSATI, président du CROS du Limousin.
- . M. Georges JACOBS, président du CROS de Poitou-Charentes.
- . M. Didier DESCHAMPS, président du CDOS de la Charente.
- . M. Christian LAGRANGE, président du CDOS de la Creuse.
- . M. Patrick HUDE, président du CDOS de la Gironde.

ou leurs suppléants respectifs :

- . Mme Rima CAMBRAY, CROS du Limousin.
- . M. Eric RAUL, CROS de Poitou-Charentes.
- . M. James MAZURIE, CDOS des Deux-Sèvres.
- . M. Jean-François TEYSSANDIER, CDOS de la Corrèze.
- . M. Olivier GRIN, CDOS de la Gironde.

- 5 représentants des collectivités territoriales (association régions de France, assemblée des départements de France, association des maires de France, assemblée des communautés de France) :

. Mme Nathalie LANZI, vice-présidente du conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, désignée par l'Association des Régions de France.

. 1 conseiller départemental issu d'un département de la région (et son suppléant) : en cours de désignation par l'Assemblée des Départements de France.

. 2 maires ou adjoints aux maires de communes de la région (et leurs suppléants) : en cours de désignation par l'Association des Maires de France (dont un membre désigné en accord avec l'association nationale des élus en charge du sport).

. 1 président d'établissement public de coopération intercommunale de la région (et son suppléant) : en cours de désignation par l'Assemblée des Communautés de France.

ou leurs suppléants respectifs :

. M. Thierry TRIJOLET, conseiller régional de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, désigné par l'Association des Régions de France.

Article 2 - La présente décision abroge les précédents arrêtés préfectoraux ou décisions préfectorales portant création ou renouvellement des commissions territoriales d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes du centre national pour le développement du sport.

Article 3 - La durée du mandat des membres autres que les membres de droit de la commission territoriale du CNDS est de quatre ans.

Article 4 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. Celle-ci sera notifiée au directeur général du centre national pour le développement du sport ainsi qu'aux membres de la commission territoriale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et publiée au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 10 JUN 2016

Le délégué territorial du CNDS pour la région
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
préfet de la Gironde,

Pierre DARTOUT

